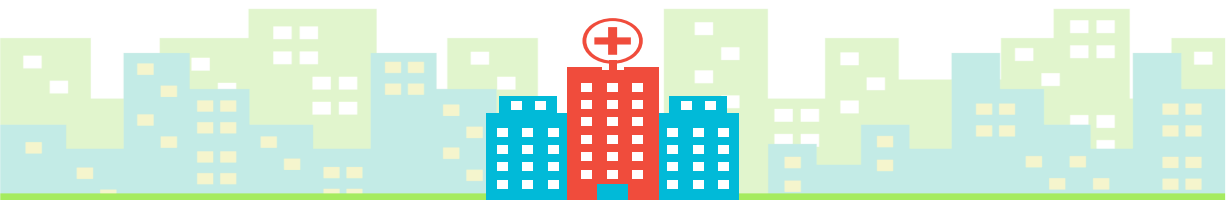


Mettre en place son projet de télémédecine en 4 étapes



1. Définition du projet médical

- Objectifs médicaux du projet télémédecine
- Inscription dans un parcours de soins
- Ciblage des actes (télé-expertise, téléconsultation...)



2. Identification des acteurs

- Requis, requérants, effecteurs
- Référent médical
- Coordinateur médical/organisationnel



3. Sollicitation du guichet intégré

- Accompagnement personnalisé
- Apport d'une expertise technique
- Cadrage de votre projet



4. Lancement du projet

- Choix de la solution technique
- Validation des prérequis juridiques et techniques
- Déploiement / Formation
- Démarrage de l'activité

Besoin d'un accompagnement ?

Nos référents télémédecine sont à votre disposition :

Guillaume JAISSON
guillaume.jaisson@esante-ca.fr
03 26 91 66 40

Julien ROISIN
julien.roisin@esante-ca.fr
03 26 91 66 41



@GCSeSanteCA



@esante_ca



Plus de détails :

